

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

##### DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE RELATIVE À L'ENTENTE AVEC LES PROVINCES SUR LE PRIX DU BRUT CANADIEN

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, en moins de sept mois, la montée en flèche des prix du pétrole sur le marché international, cette lame de fond qui a débuté dans le golfe Persique, a pris d'assaut tous les continents et la plupart des pays, laissant derrière elle un bouleversement économique profond. Ces phénomènes mondiaux ont même menacé l'économie du Canada qui possède pourtant d'importantes ressources pétrolières. Ils nous ont, de fait, mis en présence d'un défi de taille.

J'ai aujourd'hui l'honneur, monsieur le président, de faire part à la Chambre des détails d'une entente nationale qui nous permettra de relever ce défi. Il s'agit d'une entente conclue hier et qui traduit la bonne volonté et le patriotisme qui existent dans toutes les provinces et toutes les régions, une entente qui témoigne de la vitalité du peuple canadien. Comme je l'ai dit, monsieur le président, la journée d'hier a été marquante pour le fédéralisme.

La Chambre s'en souviendra, lorsque la situation mondiale a commencé à évoluer, l'automne dernier, le gouvernement fédéral est intervenu pour bloquer le prix du pétrole brut de l'Ouest et pour veiller à ce qu'il soit disponible en quantités suffisantes dans l'Est du Canada en cas de réduction des importations. Parallèlement, la taxe qu'il a imposée sur les exportations de pétrole garantissait que le prix reçu sur le marché international pour le pétrole exporté n'entraînerait pas de bénéfices excessifs pour les sociétés pétrolières.

Toutefois, il était évident que les ressources pétrolières du Canada étaient limitées. Il était évident que, pour réunir les investissements massifs nécessaires à assurer un approvisionnement suffisant pour l'avenir, il fallait de toute nécessité augmenter les prix sur le marché intérieur; il fallait en outre que les provinces productrices, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, puissent compter sur des revenus équitables. Mais il fallait en même temps, en cette période d'inflation mondiale, protéger les consommateurs canadiens de toutes les provinces contre les augmentations de prix injustifiées.

Malgré la fermeté et les divergences de vues de tous les intéressés face à la question, malgré l'infinie complexité de presque tous les éléments des problèmes qu'elle soulève, les consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces se sont poursuivies tout l'automne dernier et ont abouti à la conférence sur l'énergie, qui s'est tenue à Ottawa en janvier. A cette conférence, nous sommes arrivés à un accord important: il n'y aurait aucun changement

du prix du pétrole brut durant le délai provisoire qui, comme on le sait, se termine lundi prochain.

Dans ma déclaration du 6 décembre dernier, je soulignais que le pétrole brut devrait se vendre au même prix de base partout au Canada sous réserve, bien entendu, des frais supplémentaires entraînés par le transport.

● (1410)

[Traduction]

En nous fondant sur ce principe capital de «l'uniformité du prix au Canada», nous avons pu bâtir l'accord qui est intervenu hier.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Cet accord témoigne, dans une perspective plus vaste, de ce que je peux appeler un remarquable esprit de collaboration, de compréhension et de patience qui n'a d'égal que le bel esprit et la générosité des dix premiers ministres provinciaux.

Monsieur l'Orateur, il fait bon vivre dans un pays où chacun s'intéresse au sort de tous ses concitoyens, où qu'ils soient, et d'avoir un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a tant fait pour concilier les divers intérêts.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, il fait bon aussi voir la Chambre aussi enjouée après la conférence d'hier et j'y vois certes un avant-goût des commentaires du chef de l'opposition (M. Stanfield) et des chefs des autres partis.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Après la comédie que vous nous avez présentée.

**M. Trudeau:** Le député qui parle de comédie devra attendre que son chef parle.

Nous nous sommes tous efforcés de trouver des solutions qui tiendraient compte des aspirations légitimes des provinces productrices, de même que des besoins en énergie de tous les Canadiens, dans l'immédiat et à long terme. Lors de notre rencontre d'hier, les premiers ministres sont convenus que, comme l'on ne peut prévoir avec précision la tendance du prix du pétrole sur le marché mondial, il n'est pas possible de s'entendre pour l'instant sur un mécanisme permanent de fixation des prix pour le Canada. Nous avons reconnu, toutefois, qu'il fallait absolument que les prix restent stables pendant un certain temps au Canada et nous avons tous accepté les dispositions suivantes qui doivent prendre effet le 1<sup>er</sup> avril:

Premièrement, les prix et les autres dispositions que je vais maintenant vous résumer demeureront en vigueur pendant 15 mois, soit jusqu'à la fin de juin 1975.

Deuxièmement, le niveau des prix. Lorsque les prix du marché intérieur ont été bloqués, le 4 septembre dernier, le prix moyen du pétrole brut était de \$4 à Edmonton. Bien entendu, il y a de nombreux endroits, dans l'Ouest du Canada, où l'on produit du pétrole brut de qualités diver-